



SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS
PUBLICS DE DRANCY
22 rue de la République
93700 Drancy cgt.drancy@gmail.com
Drancy, le 10 mars 2025

Lettre ouverte numéro 20

**Alerte violence lors de l'enquête du suicide d'agents
CST en F3SCT, Commission Qualité
de vie au Travail
À Mme Aude Lagarde Maire, M MANGIN Maire Adjoint
Au Préfet de Seine-Saint-Denis,
Au Président du CST, du F3SCT, ACFI, Préventeurs
Au Personnel, Aux Usagers des services municipaux et du CCAS**

Par divers courriers(19), nous vous avons alerté sur la santé des agents. Nous constatons que vous ne répondez toujours pas à nos demandes de recommandations et procédures F3SCT, déclaration lisible au médecin de prévention et aux IRP.

Lors de l'enquête de la délégation du FSSST en date du 5 mars 2025, par le Président M Mangin, a été établi menaces à l'encontre du témoin entendu. Il a été demandé de surseoir aux paroles sur son témoignage et certains élus du F3SCT, ont agressé verbalement et personnellement le témoin portant atteinte à sa dignité. L'agent administratif a refusé d'écrire sur ordre du Président les propos du témoin, créant ainsi une discrimination pendant son témoignage.

Le témoin a exigé que ses propos, préconisant des mesures sur la base de faits existants, soit pleinement retranscrit.

Au vu de l'avis négatif, comme il lisait ses propos et prenait ses notes écrites, il a transmis au président et à l'administration ses propos et propositions qui n'ont pas été validés comme existants par retour de mail.

Nous vous demandons prise en compte de ses écrits et propositions.

Nous constatons que même en enquête F3SCT, l'écoute est inexistante, la violence et menace sont présentes. Alors que cette délégation n'était là que pour entendre et questionner après cette écoute comme l'avait proposé dans son liminaire le témoin.

Nous vous demandons donc enquête externe, ceci est une alerte d'un représentant mandaté syndical dit tiers qui doit participer à l'enquête.

- Nous vous demandons de stopper, immédiatement, la moindre mise en danger des agents, des usagers témoins et une protection fonctionnelle de ces tiers relatant leurs anciennes missions en qualité de fonctionnaire :
- De rétablir une organisation du travail pérenne et l'usage transparent des IRP.
- Nous vous demandons encore une fois les garanties de maintien légal des conditions de travail.
- Nous vous demandons d'arrêter de détruire les conditions de travail et la Qualité de Vie au Travail (QVT) de cette instance ou le droit à la parole, la transparence sont interdites.
- Nous vous demandons enquête externe sous anonymat de l'ensemble des agents des services et des organisations syndicales ;
- Nous vous demandons application de l'article 40 du Code de procédure pénale ainsi que par votre hiérarchie et l'administration.

Nous vous prions d'agréer, Mme Le Maire, M le Maire Adjoint, nos salutations syndicales.



Pour La CGT Territoriaux de Drancy,
mandaté pour
ester en justice